

2 SMASH
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 9 Impasse du Gui
64320 IDRON
En cours d'immatriculation au RCS de PAU

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 20 AOÛT 2024

LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur Aimé DE SOUSA GONCALVES, demeurant au 29 bis Avenue Charles Baudin, 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE,
- Monsieur Pierre-André DE SOUSA GONCALVES, demeurant au 9 impasse du gui, 64320 IDRON,
- Monsieur Saïd DOUFENE, demeurant au 27 Avenue Honoré Baradat, 64000 PAU,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 2 SMASH au capital de 1 500 euros, dont le siège social est 9 Impasse du Gui, 64320 IDRON, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 20 août 2024,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de Cogérants de la Société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Pierre-André DE SOUSA GONCALVES,**
demeurant au 9 impasse du gui 64320 IDRON,
- et
- **Monsieur Saïd DOUFENE,**
demeurant au 27 Avenue Honoré Baradat, 64000 PAU,

Monsieur Pierre-André DE SOUSA GONCALVES et Monsieur Saïd DOUFENE disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Pierre-André DE SOUSA GONCALVES et Monsieur Saïd DOUFENE acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de leurs fonctions, Monsieur Pierre-André DE SOUSA GONCALVES et Monsieur Saïd DOUFENE auront droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à IDRON
Le 20 août 2024

Aimé DE SOUSA GONCALVES

Pierre-André DE SOUSA GONCALVES

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »

Saïd DOUFENE

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »